

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2024-092/PR/MB portant attribution d'une parcelle sise à Ambouli.

n° 2024-092/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGETDate de publication  
19 septembre 2024Numéro JO  
n° 16 du 29/08/2024Date du numéro  
29 août 2024

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution.

VU Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution. VU Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution. VU La Loi n° 171/AN/91/2ème L du 10 Octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2021-105/PR en date du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PR en date du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PR en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PR en date du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU La demande introduite par l'intéressé le 21 janvier 2024

SUR Proposition du Ministre du Budget ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

il est attribué à titre onéreux à raison de 3000 fdj/m2 au profit de Mr Elias Said Dirieh une parcelle de terrain sise Ambouli et d'une superficie de 6000 m2.

### Article 2

La dite-parcelle de terrain est destinée à l'implantation » d'une Clinique Pluridisciplinaire Médico-chirurgicale « .

---

**Article 3**

Le présent Arrêté sera enregistré à la diligence et à la charge du concessionnaire.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. Fait à Djibouti, le 19 août 2024.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**